

Nomenclatures 2008
NAF rév. 2 - CPF rév. 2

Section A

Section A : AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

Cette section couvre l'exploitation des ressources naturelles végétales et animales et comprend les activités de culture, d'élevage, de sylviculture, d'exploitation forestière et de production d'animaux ou de produits animaux dans une exploitation agricole ou dans leur habitat naturel.

01 CULTURE ET PRODUCTION ANIMALE, CHASSE ET SERVICES ANNEXES

Cette division comprend deux activités de base : la production de produits végétaux et la production de produits animaux. Elle couvre aussi l'agriculture biologique, la culture de plantes génétiquement modifiées et l'élevage d'animaux génétiquement modifiés. Elle comprend la culture de plein champ et la culture sous serres.

Les services annexes à l'agriculture, la chasse, le piégeage et les activités connexes sont également compris.

Le groupe 01.5 "Culture et élevage associés" rompt avec les principes usuels pour identifier l'activité principale. Il tient compte du fait que de nombreuses exploitations agricoles ont une production végétale et animale assez équilibrée et qu'il serait arbitraire de les classer dans l'une ou l'autre catégorie.

La préparation des produits agricoles pour les marchés primaires est incluse dans cette division.

Cette division ne comprend pas :

- en aval des activités agricoles, les activités de transformation des produits agricoles, relevant des divisions 10 et 11 "Industries alimentaires" et "Fabrication de boissons" et de la division 12 "Fabrication de produits à base de tabac", au-delà de leur préparation pour les marchés primaires
- la mise en état des terres (terrassements, drainage, préparation de rizières, etc.) classée dans la section F "Construction"
- la commercialisation de produits agricoles par des centrales d'achat et coopératives, classée dans la section G "Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles"
- les services d'aménagement et d'entretien paysager (cf. 81.30Z)

01.1 CULTURES NON PERMANENTES

Ce groupe comprend les cultures non permanentes, c'est-à-dire les plantes dont la durée de vie ne dépasse pas deux saisons de croissance végétale. La culture de ces plantes aux fins de la production de semences est comprise.

01.11 Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

Section A : PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE LA SYLVICULTURE ET DE LA PÊCHE

01 PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA CHASSE ET SERVICES ANNEXES

01.1 CULTURES NON PERMANENTES

01.11 Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux

CC : - céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux propres à l'alimentation humaine, animale ou à usage industriel

CA : - semences des plantes correspondantes

01.11.1 Blé

01.11.11 Blé dur

CC : - froment dur

01.11.12 Blé, à l'exclusion du blé dur

CC : - froment commun, tendre ou semi-dur

CA : - méteil

01.11.2 Maïs

01.11.20 Maïs

CC : - maïs

NC : - maïs doux (01.13.39) et maïs fourrager (01.19.10)

01.11Z Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

Cette sous-classe comprend toutes les formes de culture de plein champ de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses. Ces cultures sont souvent combinées au sein des unités agricoles.

Cette sous-classe comprend :

- la culture de céréales telles que :
 - . blé
 - . maïs-grain
 - . sorgho
 - . orge
 - . seigle
 - . avoine
 - . millet
 - . autres céréales n.c.a.
- la culture de légumineuses telles que :
 - . haricots
 - . fèves
 - . pois chiches
 - . pois à vache
 - . lentilles
 - . lupins
 - . pois
 - . pois cajans
 - . autres légumineuses
- la culture de graines oléagineuses telles que :
 - . graines de soja
 - . arachides
 - . graines de ricin
 - . graines de lin
 - . graines de moutarde
 - . graines de niger
 - . graines de colza
 - . graines de carthame
 - . graines de sésame
 - . graines de tournesol
 - . autres graines oléagineuses

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la culture du riz (cf. 01.12Z)
- la culture du maïs doux (cf. 01.13Z)
- la culture du maïs fourrager (cf. 01.19Z)
- la culture de fruits oléagineux (cf. 01.26Z)

Produits associés : 01.11.11p, 01.11.12p, 01.11.20p, 01.11.31p, 01.11.32p, 01.11.33p, 01.11.41p, 01.11.42p, 01.11.49p, 01.11.50p, 01.11.61p, 01.11.62p, 01.11.69p, 01.11.71p, 01.11.72p, 01.11.73p, 01.11.74p, 01.11.75p, 01.11.79p, 01.11.81p, 01.11.82p, 01.11.83p, 01.11.84p, 01.11.91p, 01.11.92p, 01.11.93p, 01.11.94p, 01.11.95p, 01.11.99p

- 01.11.3 Orge, seigle et avoine**
- 01.11.31 Orge**
 - CC : - orge
 - CA : - orge de brasserie et de mouture
- 01.11.32 Seigle**
 - CC : - seigle
- 01.11.33 Avoine**
 - CC : - avoine

- 01.11.4 Sorgho, millet et autres céréales**
- 01.11.41 Sorgho**
 - CC : - sorgho
- 01.11.42 Millet**
 - CC : - millet
- 01.11.49 Autres céréales**
 - CC : - sarrasin et autres céréales

- 01.11.5 Paille et balles de céréales**
- 01.11.50 Paille et balles de céréales**
 - CC : - paille et balles de céréales

- 01.11.6 Légumes à cosse, verts**
- 01.11.61 Haricots, verts**
 - CC : - haricots verts
- 01.11.62 Pois, verts**
 - CC : - petits pois
- 01.11.69 Autres légumes à cosse, verts**
 - CC : - autres légumes à cosse, verts

- 01.11.7 Légumes à cosse, secs**
- 01.11.71 Haricots, secs**
 - CC : - haricots secs
- 01.11.72 Fèves, sèches**
 - CC : - fèves, féveroles
- 01.11.73 Pois chiches, secs**
 - CC : - pois chiches
- 01.11.74 Lentilles, sèches**
 - CC : - lentilles
- 01.11.75 Pois, secs**
 - CC : - Pois secs
- 01.11.79 Légumes à cosse, secs n.c.a.**
 - CC : - autres légumes à cosse

01.12 Culture du riz

01.12Z *Culture du riz*

Cette sous-classe comprend :

- la culture du riz

Produits associés : 01.12.10p

01.13 Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules

01.11.8 Fèves de soja, arachides et graines de coton

01.11.81 Fèves de soja

CC : - Graines ou fèves de soja

01.11.82 Arachides, en coque

CC : - arachides en coque

01.11.83 Arachides, décortiquées

CC : - arachides décortiquées

01.11.84 Graines de coton

CC : - graines de coton

NC : - *coton, égrené ou en masse (01.16.11) et linters (10.41.30)*

01.11.9 Autres oléagineux

01.11.91 Graines de lin

CC : - graines de lin

01.11.92 Graines de moutarde

CC : - graines de moutarde

01.11.93 Graines de colza

CC : - graines de colza

01.11.94 Graines de sésame

CC : - graines de sésame

01.11.95 Graines de tournesol

CC : - graines de tournesol

01.11.99 Autres oléagineux n.c.a.

CC : - graines de ricin et autres oléagineux n.c.a.

01.12 Riz, non décortiqué

01.12.1 Riz, non décortiqué

01.12.10 Riz, non décortiqué

CC : - riz paddy, non décortiqué

01.13 Légumes et melons, racines et tubercules

01.13.1 Légumes à feuilles ou à tiges

01.13.11 Asperges

CC : - asperges

01.13.12 Choux

CC : - choux

01.13.13 Choux-fleurs et brocolis

CC : - choux-fleurs et brocolis

01.13.14 Laitues

CC : - laitues

01.13.15 Chicorées

CC : - chicorées

01.13.16 Épinards

CC : - épinards

01.13Z Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules

Cette sous-classe comprend :

- la culture des légumes à feuilles et à tiges, tels que :
 - . artichauts
 - . asperges
 - . choux
 - . choux-fleurs et brocolis
 - . laitues et chicorées
 - . épinards
 - . autres légumes à feuilles et à tiges
- la culture de plantes cultivées pour leurs fruits, telles que :
 - . concombres et cornichons
 - . aubergines
 - . tomates
 - . pastèques
 - . melons cantaloups
 - . autres melons et plantes cultivées pour leurs fruits :
- la culture des légumes à racines, à bulbes ou à tubercules, tels que :
 - . carottes
 - . navets
 - . ail
 - . oignons (et échalotes)
 - . poireaux et autres légumes alliacés
 - . autres légumes à racines, à bulbes ou à tubercules
- la culture des champignons et des truffes
- la production de semences de légumes, y compris de graines de betteraves sucrières, à l'exclusion des graines d'autres betteraves
- la culture des betteraves sucrières
- la culture d'autres légumes
- la culture de racines et de tubercules, tels que :
 - . pommes de terre
 - . patates douces
 - . manioc
 - . ignames
 - . autres racines et tubercules

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la culture de piments, de poivrons et d'autres plantes à épices et aromatiques (cf. 01.28Z)
- la culture de blanc de champignons (cf. 01.30Z)

Produits associés : 01.13.11p, 01.13.12p, 01.13.13p, 01.13.14p, 01.13.15p, 01.13.16p, 01.13.17p, 01.13.19p, 01.13.21p, 01.13.29p, 01.13.31p, 01.13.32p, 01.13.33p, 01.13.34p, 01.13.39p, 01.13.41p, 01.13.42p, 01.13.43p, 01.13.44p, 01.13.49p, 01.13.51p, 01.13.52p, 01.13.53p, 01.13.59p, 01.13.60p, 01.13.71p, 01.13.72p, 01.13.80p, 01.13.90p

- 01.13.17 Artichauts**
CC : - artichauts
- 01.13.19 Autres légumes à feuilles ou à tiges**
CC : - salades, cardes, cardons, fenouil
- autres légumes à feuilles ou à tiges
NC : - laitues (01.13.14)
- 01.13.2 Melons**
- 01.13.21 Pastèques**
CC : - pastèques
- 01.13.29 Autres melons**
CC : - autres melons
- 01.13.3 Autres légumes à fruits**
- 01.13.31 Piments et poivrons, verts (uniquement Capsicum)**
CC : - piments et poivrons verts ou autres
- 01.13.32 Concombres et cornichons**
CC : - concombres et cornichons
- 01.13.33 Aubergines**
CC : - aubergines
- 01.13.34 Tomates**
CC : - tomates
- 01.13.39 Autres légumes à fruits n.c.a.**
CC : - courgette, maïs doux, citrouilles
- autres légumes à fruits n.c.a.
- 01.13.4 Légumes à racine, à bulbe ou à tubercules**
- 01.13.41 Carottes et navets**
CC : - carottes et navets
- 01.13.42 Ail**
CC : - ail
- 01.13.43 Oignons**
CC : - oignons et échalotes
- 01.13.44 Poireaux et autres alliacés**
CC : - poireaux et autres alliacés
- 01.13.49 Autres légumes à racine, à bulbe ou à tubercules (ne présentant pas une forte teneur en amidon ou inuline)**
CC : - céleris-raves, raifort et autres légumes à racine, à bulbe ou à tubercules
- 01.13.5 Racines et tubercules à amidon ou inuline comestibles**
- 01.13.51 Pommes de terre**
CC : - pommes de terre de conservation, de féculerie ou de primeurs
CA : - plants de pommes de terres
- 01.13.52 Patates douces**
CC : - patates douces
- 01.13.53 Manioc**
CC : - manioc

01.14 Culture de la canne à sucre

01.14Z *Culture de la canne à sucre*

Cette sous-classe comprend :

- la culture de la canne à sucre

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la culture de betteraves sucrières (cf. 01.13Z)

Produits associés : 01.14.10p

01.15 Culture du tabac

01.15Z *Culture du tabac*

Cette sous-classe comprend :

- la culture du tabac

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la fabrication de produits à base de tabac (cf. 12.00Z)

Produits associés : 01.15.10p

01.16 Culture de plantes à fibres

01.13.59 Autres racines et tubercules à amidon ou inuline comestibles

CC : - topinambours, ignames, taros
- autres racines et tubercules à amidon ou inuline

01.13.6 Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves

01.13.60 Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves

CC : - plants et semences potagers
NC : - semences de betteraves à sucre (01.13.72)

01.13.7 Betteraves à sucre et semences de betteraves à sucre

01.13.71 Betteraves à sucre

CC : - betteraves à sucre

01.13.72 Semences de betteraves à sucre

CC : - semences de betteraves à sucre

01.13.8 Champignons et truffes

01.13.80 Champignons et truffes

CC : - champignons de couche ou forestiers, truffes

01.13.9 Légumes frais n.c.a.

01.13.90 Légumes frais n.c.a.

CC : - céleris et autres légumes frais n.c.a.
NC : - céleris-raves (01.13.49)

01.14 Cannes à sucre

01.14.1 Cannes à sucre

01.14.10 Cannes à sucre

CC : - cannes à sucre

01.15 Tabac brut

01.15.1 Tabac brut

01.15.10 Tabac brut

CC : - tabac brut, séché, écoté ou non, fermenté ou non

01.16 Plantes textiles

01.16.1 Plantes textiles

01.16.11 Coton, égrené ou en masse

CC : - coton, égrené ou en masse, non cardé ou peigné
NC : - graines de coton (01.11.84) et linters (10.41.30)

01.16Z Culture de plantes à fibres

Cette sous-classe comprend :

- la culture du coton
- la culture de jute, de kenaf et d'autres fibres textiles libériennes
- la culture de lin ou de chanvre
- la culture de sisal et d'autres fibres textiles du genre agave
- la culture de l'abaca, de la ramie et d'autres fibres textiles végétales
- la culture d'autres plantes à fibres

Produits associés : 01.16.11p, 01.16.12p, 01.16.19p

01.19 Autres cultures non permanentes

01.19Z Autres cultures non permanentes

Cette sous-classe comprend :

- la culture de rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, luzerne, trèfle, sainfoin, maïs fourrager, choux fourragers et autres produits fourragers similaires
- la production de graines de betteraves fourragères et de graines de plantes fourragères
- la culture de fleurs, y compris la production de fleurs coupées et de boutons de fleurs
- la production de semences de fleurs

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la production de graines de betteraves sucrières (cf. 01.13Z)
- les cultures non permanentes de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (cf. 01.28Z)
- la culture de plantes fleuries ou de fleurs en pot (cf. 01.30Z)

Produits associés : 01.19.10p, 01.19.21p, 01.19.22p, 01.19.31p, 01.19.39p

01.2 CULTURES PERMANENTES

Ce groupe comprend les cultures permanentes, c'est-à-dire les plantes dont la durée de vie est supérieure à deux saisons de croissance végétale et qui perdent leurs feuilles après chaque saison ou dont la croissance est continue. La culture de ces plantes aux fins de la production de semences est incluse.

01.21 Culture de la vigne

01.21Z Culture de la vigne

Cette sous-classe comprend :

- la production de raisins de cuve et de raisins de table dans des vignobles

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la production de vins (cf. 11.02)

01.16.12 Jute, kénaf et autres fibres libériennes, bruts ou rouis, à l'exclusion du lin, du chanvre commun et de la ramie

CC : - jute, kénaf et autres fibres libériennes, bruts ou rouis

NC : - lin, chanvre commun et ramie (01.16.19)

01.16.19 Lin, chanvre commun et plantes textiles brutes n.c.a.

CC : - lin, chanvre commun

- sisal, coco, abaca, ramie, etc., bruts

NC : - lin ou chanvre, brisé ou teillé (13.10)

01.19 Autres cultures non permanentes

01.19.1 Plantes fourragères

01.19.10 Plantes fourragères

CC : - rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, luzerne, trèfle, sainfoin, maïs fourrager, choux fourragers et autres produits fourragers similaires

NC : - paille et balles de céréales (01.11.50)

- luzerne déshydratée et pellets fourragers (10.91.20)

01.19.2 Fleurs coupées et boutons de fleurs ; semences florales

01.19.21 Fleurs coupées et boutons de fleurs

CC : - roses, œillets, chrysanthèmes, tulipes, garnitures, etc.

CA : - fleurs séchées non transformées

NC : - compositions florales et couronnes (47.00.77)

01.19.22 Semences florales

CC : - semences florales

NC : - semences de gazon (01.19.31)

01.19.3 Semences de betteraves et de plantes fourragères, autres produits végétaux bruts

01.19.31 Semences de betteraves (à l'exclusion des semences de betteraves à sucre) et de plantes fourragères

CC : - semences de betteraves et de plantes fourragères

NC : - semences de betteraves à sucre (01.13.72)

01.19.39 Produits végétaux bruts n.c.a.

CC : - noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux bruts, y compris les racines de chicorée non torréfiées, destinées principalement à la consommation humaine

01.2 CULTURES PERMANENTES

01.21 Raisin

01.21.1 Raisin

01.21.11 Raisin de table

CC : - raisin de table

NC : - raisin sec (10.39.25)

Produits associés : 01.21.11p, 01.21.12p

01.22 Culture de fruits tropicaux et subtropicaux

01.22Z Culture de fruits tropicaux et subtropicaux

Cette sous-classe comprend :

- la culture de fruits tropicaux et subtropicaux :
 - . avocats
 - . bananes et plantains
 - . dattes
 - . figues
 - . mangues
 - . papayes
 - . ananas
 - . autres fruits tropicaux et subtropicaux

Produits associés : 01.22.11p, 01.22.12p, 01.22.13p, 01.22.14p, 01.22.19p

01.23 Culture d'agrumes

01.23Z Culture d'agrumes

Cette sous-classe comprend :

- la culture d'agrumes :
 - . pamplemousses et pomelos
 - . citrons et limettes
 - . oranges
 - . tangerines, mandarines et clémentines
 - . autres agrumes

Produits associés : 01.23.11p, 01.23.12p, 01.23.13p, 01.23.14p, 01.23.19p

01.24 Culture de fruits à pépins et à noyau

01.24Z Culture de fruits à pépins et à noyau

Cette sous-classe comprend :

- la culture de fruits à pépins et à noyau :
 - . pommes
 - . abricots
 - . cerises et griottes
 - . pêches et nectarines
 - . poires et coings
 - . prunes et prunelles
 - . autres fruits à pépins et à noyau

Produits associés : 01.24.10p, 01.24.21p, 01.24.22p, 01.24.23p, 01.24.24p, 01.24.25p, 01.24.26p, 01.24.27p, 01.24.28p, 01.24.29p

01.21.12 Autre raisin, frais

CC : - raisin destiné à faire du jus de raisin

NC : - *moûts de raisin (10.32.15, 11.02.12)*

01.22 Fruits tropicaux et subtropicaux

01.22.1 Fruits tropicaux et subtropicaux

01.22.11 Avocats

CC : - avocats

01.22.12 Bananes, bananes plantains et assimilés

CC : - bananes

01.22.13 Dattes

CC : - dattes

01.22.14 Figues

CC : - figues

01.22.19 Autres fruits tropicaux et subtropicaux

CC : - ananas, mangues, goyaves, papayes, fruits de la passion, etc.

01.23 Agrumes

01.23.1 Agrumes

01.23.11 Pomelos et pamplemousses

CC : - pamplemousses

01.23.12 Citrons et limes

CC : - citrons

01.23.13 Oranges

CC : - oranges

01.23.14 Mandarines et clémentines

CC : - mandarines et clémentines

01.23.19 Autres agrumes

CC : - autres agrumes

01.24 Fruits à pépins et à noyau

01.24.1 Pommes

01.24.10 Pommes

CC : - pommes

01.24.2 Autres fruits à pépins et à noyau

01.24.21 Poires

CC : - poires

01.24.22 Coings

CC : - coings

01.24.23 Abricots

CC : - abricots

01.24.24 Cerises

CC : - cerises

01.25 Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque

01.25Z Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque

Cette sous-classe comprend :

- la culture de baies :
 - . myrtilles
 - . groseilles
 - . groseilles à maquereaux
 - . kiwis
 - . framboises
 - . fraises
 - . autres baies
- la production de semences de fruits
- la production de fruits à coque comestibles :
 - . amandes
 - . noix de cajou
 - . châtaignes
 - . noisettes
 - . pistaches
 - . noix communes
 - . autres fruits à coque
- la culture de caroubes et d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la culture de la noix de coco (cf. 01.26Z)

Produits associés : 01.25.11p, 01.25.12p, 01.25.13p, 01.25.19p, 01.25.20p, 01.25.31p, 01.25.32p, 01.25.33p, 01.25.34p, 01.25.35p, 01.25.39p, 01.25.90p

- 01.24.25 Pêches**
CC : - pêches
- 01.24.26 Nectarines**
CC : - nectarines
- 01.24.27 Prunes**
CC : - prunes
- 01.24.28 Prunelles**
CC : - prunelles
- 01.24.29 Autres fruits à pépins et à noyau n.c.a.**
CC : - autres fruits à pépins et à noyau n.c.a.

- 01.25 Autres fruits d'arbres ou d'arbustes et fruits à coque**
- 01.25.1 Baies et fruits du genre Vaccinium**
- 01.25.11 Kiwis**
CC : - kiwis
- 01.25.12 Framboises**
CC : - framboises
- 01.25.13 Fraises**
CC : - fraises
- 01.25.19 Autres baies, fruits du genre Vaccinium n.c.a.**
CC : - airelles, myrtilles, groseilles
- canneberges

- 01.25.2 Semences fruitières**
- 01.25.20 Semences fruitières**
CC : - semences fruitières

- 01.25.3 Fruits à coque (à l'exclusion des noix sauvages, arachides et noix de coco)**
- 01.25.31 Amandes**
CC : - amandes
- 01.25.32 Châtaignes et marrons**
CC : - châtaignes et marrons
- 01.25.33 Noisettes**
CC : - noisettes
- 01.25.34 Pistaches**
CC : - pistaches
- 01.25.35 Noix**
CC : - noix
- 01.25.39 Autres fruits à coque (à l'exclusion des noix sauvages, arachides et noix de coco)**
CC : - noix de cajou, du Brésil, de Pécan, graines de pignon doux, etc.

- 01.25.9 Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a.**
- 01.25.90 Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a.**
CC : - caroubes, gaines de caroubes et autres fruits d'arbres et d'arbustes n.c.a.

01.26 Culture de fruits oléagineux

01.26Z Culture de fruits oléagineux

Cette sous-classe comprend :

- la culture de fruits oléagineux :

- . noix de coco
- . olives
- . palmiers à huile
- . autres fruits oléagineux

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la culture de fèves de soja, d'arachides et d'autres graines oléagineuses (cf. 01.11Z)

Produits associés : 01.26.11p, 01.26.12p, 01.26.20p, 01.26.90p

01.27 Culture de plantes à boissons

01.27Z Culture de plantes à boissons

Cette sous-classe comprend :

- la culture de plantes à boissons :

- . café
- . thé
- . maté
- . cacao
- . autres plantes à boissons

Produits associés : 01.27.11p, 01.27.12p, 01.27.13p, 01.27.14p

01.28 Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques

01.28Z Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques

Cette sous-classe comprend :

- les cultures permanentes et non permanentes de plantes à épices et aromatiques :

- . poivre
- . piments et poivrons
- . noix muscades, macis, amomes et cardamomes
- . anis, badiane et fenouil
- . cannelle
- . clous de girofle
- . gingembre
- . vanille
- . houblon
- . autres plantes à épices et aromatiques

- la culture de plantes médicinales et narcotiques

- la culture de matières végétales utilisées principalement en parfumerie ou à usage insecticide, parasiticide ou similaire

Produits associés : 01.28.11p, 01.28.12p, 01.28.13p, 01.28.14p, 01.28.15p, 01.28.16p, 01.28.17p, 01.28.18p, 01.28.19p, 01.28.20p, 01.28.30p

01.26 Fruits oléagineux

01.26.1 Olives

01.26.11 Olives de table

CC : - olives de table

01.26.12 Olives à huile

CC : - olives à huile

01.26.2 Noix de coco

01.26.20 Noix de coco

CC : - noix de coco

01.26.9 Autres fruits oléagineux

01.26.90 Autres fruits oléagineux

CC : - coprah, noix et amandes de palmiste et autres fruits oléagineux

01.27 Plantes à boissons

01.27.1 Plantes à boissons

01.27.11 Café vert, en cerise ou en grain

CC : - café vert en cerise ou en grain, ni grillé, ni décaféiné

01.27.12 Thé en feuilles

CC : - thé vert ou fermenté (thé noir), non conditionné

01.27.13 Maté en feuilles

CC : - maté en feuilles

01.27.14 Cacao en fèves

CC : - cacao en fèves, brut ou grillé, et brisures de fèves

01.28 Plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques

01.28.1 Épices, brutes

01.28.11 Poivre (*Piper spp.*), brut

CC : - poivre

01.28.12 Piments et poivrons (*Capsicum spp.*) séchés, bruts

CC : - piments et poivrons

01.28.13 Muscade, macis et cardamome, bruts

CC : - muscade, macis et cardamome

01.28.14 Anis, badiane, coriandre, cumin, carvi, fenouil et genièvre, bruts

CC : - anis, badiane, coriandre, cumin, carvi, fenouil et genièvre

01.28.15 Cannelle, brute

CC : - cannelle

01.28.16 Clous de girofle (entiers), bruts

CC : - clous de girofles

01.28.17 Gingembre séché, brut

CC : - gingembre séché

01.28.18 Vanille, brute

CC : - vanille

01.29 Autres cultures permanentes

01.29Z *Autres cultures permanentes*

Cette sous-classe comprend :

- la culture d'hévéas pour la récolte de latex
- la culture d'arbres de Noël
- la culture d'arbres pour l'extraction de sève
- la culture de matières végétales destinées à la vannerie

Cette sous-classe ne comprend pas :

- *la culture de fleurs, la production de fleurs coupées et de boutons de fleurs, la production de semences de fleurs (cf. 01.19Z)*
- *la récolte de sève d'arbres ou de gommés telles que le caoutchouc en milieu naturel (cf. 02.30Z)*

Produits associés : 01.29.10p, 01.29.20p, 01.29.30p

01.3 REPRODUCTION DE PLANTES

01.30 Reproduction de plantes

01.28.19 Autres épices, brutes

CC : - câpres, thym, safran, curry, feuilles de laurier, etc.

01.28.2 Houblon en cônes

01.28.20 Houblon en cônes

CC : - houblon en cônes

01.28.3 Plantes utilisées principalement en parfumerie, en pharmacie ou à des fins insecticides, fongicides ou similaires

01.28.30 Plantes utilisées principalement en parfumerie, en pharmacie ou à des fins insecticides, fongicides ou similaires

CC : - racines de réglisse et de gingembre ; menthe, sauge, lavande, etc.

- pavot, cannabis, feuilles de coca

CA : - plantes insecticides ou antiparasitaires

NC : - épices (01.28) et infusions conditionnées (10.83.15)

01.29 Autres cultures permanentes

01.29.1 Caoutchouc naturel brut

01.29.10 Caoutchouc naturel brut

CC : - caoutchouc naturel brut tel que latex, feuilles fumées, crêpes

NC : - gommes caoutchouteuses (02.30.11)

01.29.2 Arbres de Noël coupés

01.29.20 Arbres de Noël coupés

CC : - arbres de Noël coupés

01.29.3 Matières premières végétales utilisées principalement pour la vannerie, le rembourrage, la teinture ou le tannage

01.29.30 Matières premières végétales utilisées principalement pour la vannerie, le rembourrage, la teinture ou le tannage

CC : - écorces et autres matières végétales pour la teinture et le tannage : rotin, bambou, osier, roseau, jonc, raphia, chiendent, kapok, crin végétal, etc., pour vannerie, sparterie, cannage ou rembourrage

NC : - sève d'arbres ou gommes naturelles telles que le caoutchouc en milieu naturel (02.30.1)

01.3 PLANTS : PLANTS DE PÉPINIÈRE, BULBES, TUBERCULES ET RHIZOMES, BOUTURES ET GREFFONS ; BLANC DE CHAMPIGNON

01.30 Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon

01.30Z *Reproduction de plantes*

Cette sous-classe comprend la production de tout type de matières végétales destiné à la propagation des végétaux, y compris boutures, dragons et semis, en vue de la propagation directe des plantes ou par l'intermédiaire de greffons.

Cette sous-classe comprend :

- la culture de plantes destinées à la plantation
- la culture de plantes destinées à l'ornementation, y compris le gazon en rouleaux
- la culture de plantes vivantes pour la production de bulbes, tubercules ou racines, de boutures et greffons, de blanc de champignon
- l'exploitation de pépinières, à l'exception des pépinières forestières

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la culture de plantes aux fins de la production de semences (cf. 01.1, 01.2)
- l'exploitation de pépinières forestières (cf. 02.10Z)

Produits associés : 01.30.10p

01.4 PRODUCTION ANIMALE

Ce groupe comprend l'élevage de tous les animaux, à l'exception des animaux aquatiques.

Ce groupe ne comprend pas :

- l'hébergement et l'entretien d'animaux de ferme (cf. 01.62Z)
- la production de cuirs et de peaux provenant d'abattoirs (cf. 10.11Z)

01.41 Élevage de vaches laitières

01.41Z *Élevage de vaches laitières*

Cette sous-classe comprend :

- l'élevage de vaches laitières
- la production de lait cru de vache ou de bufflonne

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la transformation du lait (cf. 10.51A)

Produits associés : 01.41.10p, 01.41.20p

01.42 Élevage d'autres bovins et de buffles

01.42Z *Élevage d'autres bovins et de buffles*

Cette sous-classe comprend :

- l'élevage de bovins et de buffles pour leur viande
- la production de sperme d'animaux de l'espèce bovine
- l'élevage de bovins pour le trait, la tauromachie, etc.

Cette sous-classe comprend aussi :

- des activités spécialisées telles que celles des naisseurs, emboucheurs, etc.

Produits associés : 01.42.11p, 01.42.12p, 01.42.20p

- 01.30.1 Plantes : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon**
- 01.30.10 Plantes : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon**
CC : - plants de pépinière, fruitiers, forestiers ou ornementaux
- plantes vertes ou fleuries, en pot ou à repiquer
- oignons à fleurs, bulbes, griffes et rhizomes
CA : - boutures, greffons, gazon en plaques ou en rouleaux, blanc de champignon
NC : - arbres de Noël non racinés (01.29.20)

01.4 PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

01.41 Vaches laitières, vivantes et lait de vache, brut

01.41.1 Vaches laitières, vivantes

01.41.10 Vaches laitières, vivantes

CC : - vaches laitières

01.41.2 Lait de vache, brut

01.41.20 Lait de vache, brut

CC : - lait cru de vache ou de bufflonne

01.42 Autres bovins et buffles, vivants et leur sperme

01.42.1 Autres bovins et buffles, vivants

01.42.11 Autres bovins et buffles, à l'exclusion des veaux, vivants

CC : - bovins pour l'embouche, la boucherie, la reproduction, etc.

CA : - buffles, bisons, yaks

01.42.12 Veaux et bufflons, vivants

CC : - veaux à remettre, veaux de moins de six mois pour l'élevage ou la boucherie

01.42.2 Sperme de taureau et de buffle

01.42.20 Sperme de taureau et de buffle

CC : - sperme de taureau et de buffle

01.43 Élevage de chevaux et d'autres équidés

01.43Z *Élevage de chevaux et d'autres équidés*

Cette sous-classe comprend :

- l'élevage de chevaux, d'ânes, de mulets ou de bardots

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'exploitation de haras (cf. 01.62Z)

- l'exploitation d'écuries de course et d'écoles d'équitation (cf. 93.19Z)

Produits associés : 01.43.10p

01.44 Élevage de chameaux et d'autres camélidés

01.44Z *Élevage de chameaux et d'autres camélidés*

Cette sous-classe comprend :

- l'élevage de chameaux et d'autres camélidés

Produits associés : 01.44.10p

01.45 Élevage d'ovins et de caprins

01.45Z *Élevage d'ovins et de caprins*

Cette sous-classe comprend :

- l'élevage d'ovins et de caprins

- la production de lait cru de brebis ou de chèvre

- la production de laine brute

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la tonte d'ovins pour le compte de tiers (cf. 01.62Z)

- la production de laine de peaux (cf. 10.11Z)

- la transformation du lait (cf. 10.51A)

Produits associés : 01.45.11p, 01.45.12p, 01.45.21p, 01.45.22p, 01.45.30p

01.46 Élevage de porcins

01.46Z *Élevage de porcins*

Cette sous-classe comprend :

- l'élevage, hors sol ou extensif, de porcs ou sangliers

Produits associés : 01.46.10p

01.43 Chevaux et autres équidés, vivants

01.43.1 Chevaux et autres équidés, vivants

01.43.10 Chevaux et autres équidés, vivants

CC : - étalons, poulinières, poulains, chevaux de course, de trait, de selle ou de boucherie ; poneys, ânes, mulets et bardots

01.44 Chameaux et autres camélidés, vivants

01.44.1 Chameaux et autres camélidés, vivants

01.44.10 Chameaux et autres camélidés, vivants

CC : - chameaux et dromadaires

01.45 Ovins et caprins, vivants ; lait de brebis et de chèvre brut, laine en suint et poils d'ovins et de caprins

01.45.1 Ovins et caprins, vivants

01.45.11 Ovins, vivants

CC : - ovins pour la reproduction, la laine, le lait ou la viande

CA : - agneaux

01.45.12 Caprins, vivants

CC : - caprins pour la reproduction, le poil, le lait ou la viande

CA : - chevreaux

01.45.2 Lait de brebis et de chèvre, brut

01.45.21 Lait de brebis, brut

CC : - lait de brebis, brut

01.45.22 Lait de chèvre, brut

CC : - lait de chèvre, brut

01.45.3 Laine en suint et poils d'ovins et de caprins

01.45.30 Laine en suint et poils d'ovins et de caprins

CC : - laine en suint

NC : - laines préparées (13.10) et laines de délainage (10.11.41)

01.46 Porcins, vivants

01.46.1 Porcins, vivants

01.46.10 Porcins, vivants

CC : - truies, verrats, porcelets et sangliers

01.47 Élevage de volailles

01.47Z Élevage de volailles

Cette sous-classe comprend :

- l'élevage de volailles : poulets, coqs, poules, dindes, dindons, canards, oies et pintades
- la production d'œufs de volailles
- l'exploitation de couvoirs pour volailles

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la production de plumes et de duvets (cf. 10.12Z)

Produits associés : 01.47.11p, 01.47.12p, 01.47.13p, 01.47.14p, 01.47.21p, 01.47.22p, 01.47.23p

01.49 Élevage d'autres animaux

01.49Z Élevage d'autres animaux

Cette sous-classe comprend :

- l'élevage d'animaux semi-domestiqués ou d'autres animaux vivants :
 - . autruches et émeus
 - . autres oiseaux (à l'exception des volailles)
 - . insectes
 - . lapins et autres animaux à fourrure
 - . cervidés
 - . bisons
 - . rennes
- la production de pelleteries, de peaux de reptiles ou d'oiseaux provenant de l'exploitation de fermes d'élevage
- la lombriculture, l'héliciculture, la production de crustacés terrestres, etc.
- la sériciculture et la production de cocons de vers à soie
- l'apiculture et la production de miel et de cire d'abeille
- l'élevage d'animaux de compagnie (à l'exception des poissons) :
 - . chats et chiens
 - . oiseaux, tels que des perruches, etc.
 - . hamsters, etc.
- l'élevage d'animaux divers

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la production de cuirs et peaux provenant de la chasse ou du piégeage (cf. 01.70Z)
- l'exploitation de fermes d'élevage de grenouilles, de crocodiles, de vers marins (cf. 03.21Z et 03.22Z)
- les exploitations piscicoles (cf. 03.21Z et 03.22Z)
- l'hébergement et le dressage d'animaux de compagnie (cf. 96.09Z)
- l'élevage de volailles (cf. 01.47Z)

Produits associés : 01.49.11p, 01.49.12p, 01.49.13p, 01.49.19p, 01.49.21p, 01.49.22p, 01.49.23p, 01.49.24p, 01.49.25p, 01.49.26p, 01.49.27p, 01.49.28p, 01.49.31p, 01.49.32p, 01.49.39p

01.47 Volailles vivantes et œufs

01.47.1 Volailles, vivantes

CC : - poussins, poules, coqs, chapons, volailles élevées pour la chair, les œufs ou le foie

01.47.11 Poulets, vivants

CC : - poulets

01.47.12 Dindes, vivantes

CC : - dindes

01.47.13 Oies, vivantes

CC : - oies

01.47.14 Canards et pintades, vivants

CC : - canards et pintades

01.47.2 Œufs, en coquille, frais

01.47.21 Œufs de poule, en coquille, frais

CC : - œufs de poule, en coquille, frais

01.47.22 Œufs d'autres volailles, en coquille, frais

CC : - œufs d'autres volailles, en coquille, frais

01.47.23 Œufs, à couver

CC : - œufs, à couver

NC : - œufs en coquille, cuits (01.49.24)

01.49 Autres animaux d'élevage et produits d'origine animale

01.49.1 Autres animaux d'élevage, vivants

01.49.11 Lapins d'élevage, vivants

CC : - lapins d'élevage

01.49.12 Oiseaux d'élevage n.c.a., vivants

CC : - oiseaux d'élevage (cailles, pigeons, faisans, oiseaux de proie, perroquets, perruches, etc.)

NC : - volailles (01.47.1)

01.49.13 Reptiles d'élevage (y compris serpents et tortues), vivants

CC : - tortues, serpents et autres reptiles

01.49.19 Autres animaux d'élevage n.c.a., vivants

CC : - animaux à fourrure (à l'exclusion des lapins)

- chats, chiens et autres animaux domestiques

- rennes, primates, dauphins, etc.

NC : - lapins (01.49.11)

01.49.2 Autres produits d'origine animale

01.49.21 Miel

CC : - miel

NC : - succédanés de miel (10.81.13)

01.49.22 Lait brut n.c.a.

CC : - lait brut n.c.a.

01.49.23 Escargots, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés, séchés ou salés, à l'exclusion des escargots de mer

CC : - escargots, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés, séchés ou salés

01.5 CULTURE ET ÉLEVAGE ASSOCIÉS

01.50 Culture et élevage associés

01.50Z *Culture et élevage associés*

Cette sous-classe couvre la production combinée de produits végétaux et de produits animaux sans spécialisation de la production dans les produits végétaux ou dans les animaux. La dimension de l'exploitation agricole globale n'est pas un facteur déterminant. Si dans une unité donnée, la production de produits végétaux ou d'animaux est égale ou supérieure à 66 % des marges brutes standard, l'activité combinée ne doit pas être affectée à cette sous-classe, mais dans la culture ou dans l'élevage.

Cette sous-classe ne comprend pas :

- *les cultures mixtes concernées par plusieurs classes des groupes 01.1 et 01.2*
- *l'élevage mixte concerné par plusieurs classes du groupe 01.4*

- 01.49.24 Produits comestibles d'origine animale n.c.a.**
CC : - œufs de tortue, nids d'hirondelles, etc.
- 01.49.25 Cocons de vers à soie**
CC : - cocons de vers à soie
NC : - *soie grège (13.10)*
- 01.49.26 Cires d'insectes et spermaceti, affinés et colorés ou non**
CC : - cires d'abeilles, spermaceti, etc.
NC : - *ambre gris, musc et sécrétions à usage pharmaceutique, brutes (10.11.60)*
- *humus, fumiers et engrais d'origine animale ou végétale (20.15.80)*
- 01.49.27 Embryons animaux destinés à la reproduction**
CC : - embryons animaux destinés à la reproduction
- 01.49.28 Produits non comestibles d'origine animale n.c.a.**
CC : - les poils fins ou grossiers, non cardés, ni peignés tels que poils d'alpaga ou de vigogne, poils de chèvre mohair ou de lapin angora
NC : - *crins de cheval (10.11.60)*
- *peaux tannées ou travaillées (15.11)*
- 01.49.3 Peaux et fourrures**
- 01.49.31 Fourrures d'élevage ou de piégeage, à l'exclusion des peaux d'agneaux**
CC : - fourrures de vison, zibeline, renard, chinchilla, etc.
- 01.49.32 Peaux d'agneaux**
CC : - peaux d'agneaux
- 01.49.39 Peaux d'animaux n.c.a. (brutes ou conservées, mais non travaillées)**
CC : - peaux de reptiles
NC : - *plumes et duvets (10.12.50)*
- *peaux tannées ou travaillées (15.11)*

Produits associés : 01.11.11p, 01.11.12p, 01.11.20p, 01.11.31p, 01.11.32p, 01.11.33p, 01.11.41p, 01.11.42p, 01.11.49p, 01.11.50p, 01.11.61p, 01.11.62p, 01.11.69p, 01.11.71p, 01.11.72p, 01.11.73p, 01.11.74p, 01.11.75p, 01.11.79p, 01.11.81p, 01.11.82p, 01.11.83p, 01.11.84p, 01.11.91p, 01.11.92p, 01.11.93p, 01.11.94p, 01.11.95p, 01.11.99p, 01.12.10p, 01.13.11p, 01.13.12p, 01.13.13p, 01.13.14p, 01.13.15p, 01.13.16p, 01.13.17p, 01.13.19p, 01.13.21p, 01.13.29p, 01.13.31p, 01.13.32p, 01.13.33p, 01.13.34p, 01.13.39p, 01.13.41p, 01.13.42p, 01.13.43p, 01.13.44p, 01.13.49p, 01.13.51p, 01.13.52p, 01.13.53p, 01.13.59p, 01.13.60p, 01.13.71p, 01.13.72p, 01.13.80p, 01.13.90p, 01.14.10p, 01.15.10p, 01.16.11p, 01.16.12p, 01.16.19p, 01.19.10p, 01.19.21p, 01.19.22p, 01.19.31p, 01.19.39p, 01.21.11p, 01.21.12p, 01.22.11p, 01.22.12p, 01.22.13p, 01.22.14p, 01.22.19p, 01.23.11p, 01.23.12p, 01.23.13p, 01.23.14p, 01.23.19p, 01.24.10p, 01.24.21p, 01.24.22p, 01.24.23p, 01.24.24p, 01.24.25p, 01.24.26p, 01.24.27p, 01.24.28p, 01.24.29p, 01.25.11p, 01.25.12p, 01.25.13p, 01.25.19p, 01.25.20p, 01.25.31p, 01.25.32p, 01.25.33p, 01.25.34p, 01.25.35p, 01.25.39p, 01.25.90p, 01.26.11p, 01.26.12p, 01.26.20p, 01.26.90p, 01.27.11p, 01.27.12p, 01.27.13p, 01.27.14p, 01.28.11p, 01.28.12p, 01.28.13p, 01.28.14p, 01.28.15p, 01.28.16p, 01.28.17p, 01.28.18p, 01.28.19p, 01.28.20p, 01.28.30p, 01.29.10p, 01.29.20p, 01.29.30p, 01.30.10p, 01.41.10p, 01.41.20p, 01.42.11p, 01.42.12p, 01.42.20p, 01.43.10p, 01.44.10p, 01.45.11p, 01.45.12p, 01.45.21p, 01.45.22p, 01.45.30p, 01.46.10p, 01.47.11p, 01.47.12p, 01.47.13p, 01.47.14p, 01.47.21p, 01.47.22p, 01.47.23p, 01.49.11p, 01.49.12p, 01.49.13p, 01.49.19p, 01.49.21p, 01.49.22p, 01.49.23p, 01.49.24p, 01.49.25p, 01.49.26p, 01.49.27p, 01.49.28p, 01.49.31p, 01.49.32p, 01.49.39p

Remarque : Les produits de la culture sont repris dans les groupes 01.1 et 01.2 et ceux de l'élevage dans le groupe 01.4. L'activité 01.50 n'a donc pas de produit caractéristique.

01.6 ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET TRAITEMENT PRIMAIRE DES RÉCOLTES

Ce groupe comprend les activités annexes à la production agricole. Ces activités comprennent généralement une ou plusieurs opérations élémentaires du processus de production agricole réalisées pour le compte de tiers. En vue de la première commercialisation des produits agricoles, le traitement primaire des récoltes est également inclus.

01.61 Activités de soutien aux cultures

01.61Z Activités de soutien aux cultures

Cette sous-classe comprend :

- les activités agricoles suivantes exécutées pour le compte de tiers :
 - . préparation des terres
 - . opération de récolte
 - . semis et plantations
 - . traitement des récoltes
 - . pulvérisation des récoltes, y compris par des véhicules aériens
 - . taille des arbres fruitiers et des vignes
 - . lutte contre les animaux nuisibles (y compris les lapins) en relation avec l'agriculture
- le maintien des terres agricoles en bon état sur les plans agricole et environnemental
- l'exploitation de systèmes d'irrigation pour l'agriculture

Cette sous-classe comprend aussi :

- la mise à disposition de machines agricoles avec conducteur et personnel

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'exploitation de canaux d'irrigation (cf. 36.00Z)
- le traitement primaire des récoltes (cf. 01.63Z)
- le drainage de terres agricoles (cf. 43.12)
- l'architecture paysagère (cf. 71.11Z)
- les activités des agronomes et des spécialistes de l'économie agricole (cf. 74.90B)
- les services d'aménagement paysager (cf. 81.30Z)
- l'organisation d'expositions et de foires agricoles (cf. 82.30Z)

Produits associés : 01.61.10

01.6 SERVICES ANNEXES À L'AGRICULTURE ET À L'ÉLEVAGE (À L'EXCLUSION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES)

01.61 Services de soutien aux cultures

01.61.1 Services de soutien aux cultures

01.61.10 Services de soutien aux cultures

CC : - préparation des terres

- plantation, culture et fertilisation des sols
 - protection et traitement des cultures, y compris par pulvérisation aérienne
 - lutte contre les animaux nuisibles
 - taille des arbres fruitiers et des vignes
 - transplantation et tri des récoltes
 - opérations de récolte
 - mise à disposition de machines agricoles avec conducteur et personnel
 - maintien des terres agricoles en bon état sur les plans agricole et environnemental
 - exploitation de systèmes d'irrigation à des fins agricoles
- NC : - *distribution d'eau par conduites, exploitation de canaux d'irrigation (36.00.20)*
- *architecture paysagère (71.11.4)*
 - *services des agronomes et des spécialistes de l'économie agricole (74.90.19)*
 - *autres activités de lutte contre les animaux nuisibles (81.29.11)*
 - *services paysagers sans lien avec l'agriculture (81.30.10)*
 - *organisation d'expositions et de foires agricoles (82.30.12)*

01.62 Activités de soutien à la production animale

01.62Z Activités de soutien à la production animale

Cette sous-classe comprend :

- les activités agricoles suivantes exécutées pour le compte de tiers :
 - . activités visant à promouvoir le repeuplement, la croissance et le rendement d'animaux
 - . services de gardiennage et de conduite de troupeaux, de paissance, de castration de volailles, de nettoyage de poulaillers, etc.
 - . insémination artificielle
 - . services de haras
 - . tonte d'ovins
 - . hébergement et entretien d'animaux de ferme

Cette sous-classe comprend aussi :

- les activités des maréchaux-ferrants

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la fourniture d'espace pour les activités de prise en pension d'animaux uniquement (cf. 68.20B)
- les activités vétérinaires (cf. 75.00Z)
- la vaccination d'animaux (cf. 75.00Z)
- la location d'animaux, par exemple de troupeaux (cf. 77.39Z)
- les activités de prise en pension d'animaux de compagnie (cf. 96.09Z)

Produits associés : 01.62.10

01.63 Traitement primaire des récoltes

01.63Z Traitement primaire des récoltes

Cette sous-classe comprend :

- la préparation des récoltes en vue de leur commercialisation primaire : nettoyage, taille, triage, désinfection
- l'égrenage du coton
- la préparation des feuilles de tabac, par exemple séchage
- la préparation des fèves de cacao, par exemple écabossage
- le paraffinage de fruit
- le séchage au soleil de fruits et de légumes

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la préparation des produits agricoles par le producteur (cf. sous-classe correspondante dans les groupes 01.1, 01.2 ou 01.3)
- les activités de traitement primaire des récoltes visant à améliorer la qualité des semences (cf. 01.64Z)
- la préparation d'aliments périssables à base de fruits et de légumes tels que salades composées, salades emballées, légumes pelés, coupés, conditionnés (cf. 10.39)
- l'écôtage et le resséchage des feuilles de tabac (cf. 12.00Z)
- les activités marchandes des intermédiaires du commerce et des associations coopératives (cf. 46)
- le commerce de gros de produits agricoles bruts (cf. 46.2)

Produits associés : 01.63.10

01.64 Traitement des semences

01.64Z Traitement des semences

Cette sous-classe comprend l'ensemble des activités de traitement primaire des récoltes visant à améliorer la qualité des semences en les débarrassant des impuretés, des éléments de trop petite taille, des éléments endommagés par les traitements mécaniques ou par les insectes et des semences immatures ou encore en enlevant la moisissure afin de garantir des bonnes conditions d'entreposage. Cette activité comprend le séchage, le nettoyage, le triage et le traitement des semences jusqu'à leur commercialisation. Elle s'applique aussi aux céréales génétiquement modifiées.

01.62 Services de soutien à la production animale

01.62.1 Services de soutien à la production animale

01.62.10 Services de soutien à la production animale

CC : - services visant à promouvoir le repeuplement, la croissance et le rendement d'animaux
- services de gardiennage et de conduite de troupeaux, de paissance, de castration de volailles, de calibrage des œufs, etc.

- insémination artificielle

- services de haras

- tonte d'ovins

- hébergement et entretien d'animaux de ferme

- nettoyage de locaux agricoles (poulaillers, porcheries, etc.)

CA : - services des maréchaux-ferrants

NC : - *fourniture d'espace pour les activités de prise en pension d'animaux uniquement (68.20.12)*

- *services des agronomes et des spécialistes de l'économie agricole (74.90.19)*

- *vaccination et autres services vétérinaires (75.00.1)*

- *équitation récréative (93.11.10)*

- *prise en pension, soins et dressage d'animaux de compagnie (96.09.11)*

01.63 Traitement primaire des récoltes

01.63.1 Traitement primaire des récoltes

01.63.10 Traitement primaire des récoltes

CC : - préparation des récoltes en vue de leur commercialisation primaire : nettoyage, taille, triage, désinfection, séchage, décorticage, etc.

- égrenage du coton

- préparation des feuilles de tabac, par exemple séchage

- préparation des fèves de cacao, par exemple écabossage

- paraffinage de fruits

NC : - *préparation des produits agricoles par le producteur (cf. classe correspondante dans les groupes 01.1, 01.2 ou 01.3)*

- *préparation d'aliments périssables à base de fruits et de légumes tels que salades composées, salades emballées, légumes pelés, coupés, conditionnés (10.39.14)*

- *écôtage et resséchage des feuilles de tabac (12.00.1)*

- *services marchands des intermédiaires du commerce et des associations coopératives (46)*

- *commerce de gros de produits agricoles bruts (46.2)*

01.64 Traitement des semences

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la production de semences (cf. groupes 01.1 et 01.2)
- le traitement des graines en vue d'obtenir de l'huile (cf. 10.41A)
- les activités de recherche pour développer de nouvelles formes de graines ou les modifier (cf. 72.11Z)

Produits associés : 01.64.10

01.7 CHASSE, PIÉGEAGE ET SERVICES ANNEXES

01.70 Chasse, piégeage et services annexes

01.70Z Chasse, piégeage et services annexes

Cette sous-classe comprend :

- la chasse et le piégeage à des fins commerciales
- le prélèvement d'animaux, vivants ou morts, pour l'alimentation, leur fourrure, leur peau ou pour les destiner à la recherche, à des parcs zoologiques ou les utiliser comme animaux de compagnie
- la production de pelleteries, de peaux de reptiles ou d'oiseaux provenant d'activités de chasse ou de piégeage
- l'entretien des réserves et le repeuplement en gibier

Cette sous-classe comprend aussi :

- la capture sur le rivage de mammifères marins tels que les morses et les phoques

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la production de pelleteries, de peaux de reptiles ou d'oiseaux provenant de l'exploitation de fermes d'élevage (cf. 01.4)
- l'élevage de gibier dans des fermes d'élevage (cf. 01.49Z)
- la pêche à la baleine (cf. 03.11Z)
- la production de cuirs et de peaux provenant d'abattoirs (cf. 10.11Z)
- la chasse exercée comme activité sportive ou récréative et les services annexes (cf. 93.19Z)
- les services visant à promouvoir la chasse et le piégeage (cf. 94.99Z)

Produits associés : 01.70.10

01.64.1 Traitement des semences

01.64.10 Traitement des semences

CC : - services visant à améliorer la qualité des semences :

- . élimination des impuretés, des éléments de trop petite taille, des éléments endommagés par les traitements mécaniques ou par les insectes et des semences immatures
- . élimination de la moisissure afin de garantir des bonnes conditions d'entreposage
- . séchage, nettoyage, triage et traitement des semences jusqu'à leur commercialisation

NC : - *production de semences (01.1 et 01.2)*

- *traitement des graines en vue d'obtenir de l'huile (10.41)*

- *exploitation de canaux d'irrigation (36.00.20)*

- *services de recherche pour développer de nouvelles variétés de graines ou les modifier (72.11.13)*

01.7 CHASSE, PIÉGEAGE ET SERVICES ANNEXES

01.70 Chasse, piégeage et services annexes

01.70.1 Chasse, piégeage et services annexes

01.70.10 Chasse, piégeage et services annexes

CC : - chasse et piégeage à des fins commerciales

- prélèvement d'animaux, vivants ou morts, pour l'alimentation, leur fourrure, leur peau ou pour les destiner à la recherche, à des parcs zoologiques ou les utiliser comme animaux de compagnie
- production de pelleteries, de peaux de reptiles ou d'oiseaux provenant d'activités de chasse ou de piégeage
- entretien des réserves et repeuplement en gibier

CA : - capture sur le rivage de mammifères marins tels que les morses et les phoques

NC : - *pelleteries, peaux de reptiles ou d'oiseaux provenant de l'exploitation de fermes d'élevage (01.4)*

- *élevage de gibier dans des fermes d'élevage (01.49.1)*

- *pêche à la baleine (03.00.69)*

- *cuir et peaux provenant d'abattoirs (10.11)*

- *chasse exercée comme activité sportive ou récréative et services annexes (93.19.13)*

- *services visant à promouvoir la chasse et le piégeage (94.99.19)*

02 SYLVICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE

Cette division comprend la production de bois brut, ainsi que l'extraction et la cueillette de produits forestiers autres que du bois et poussant à l'état sauvage. Au delà de la production de grumes (abattage et débardage), l'exploitation forestière conduit à des produits peu transformés comme le bois de chauffage, le charbon de bois ou le bois utilisé sous une forme brute (bois de mine, bois de trituration, etc.). Ces activités peuvent être effectuées dans des forêts naturelles ou dans des plantations.

Cette division ne comprend pas :

- la transformation ultérieure du bois, qui commence par le sciage et le rabotage du bois (cf. 16)

02.1 SYLVICULTURE ET AUTRES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

02.10 Sylviculture et autres activités forestières

02.10Z Sylviculture et autres activités forestières

Cette sous-classe comprend :

- la production de bois sur pied : boisement, reboisement, transplantation, éclaircie et conservation des forêts et des zones boisées
- la culture de taillis, de bois de trituration et de bois de chauffage
- l'exploitation de pépinières forestières

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la culture d'arbres de Noël (cf. 01.29Z)
- la culture de matières végétales destinées à la vannerie (cf. 01.29Z)
- l'exploitation de pépinières, à l'exception des pépinières forestières (cf. 01.30Z)
- la récolte des champignons et d'autres produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage (cf. 02.30Z)
- la production de copeaux de bois et de bois en particules (cf. 16.10A)

Produits associés : 02.10.11, 02.10.12, 02.10.20, 02.10.30

Remarque : Ces activités peuvent être effectuées dans des forêts naturelles ou dans des plantations.

02.2 EXPLOITATION FORESTIÈRE

02.20 Exploitation forestière

02.20Z Exploitation forestière

Cette sous-classe comprend :

- la production de bois brut pour les industries forestières de transformation
- la production de bois utilisé sous une forme brute, comme le bois de mine, les pieux de clôtures et les poteaux électriques
- la production de bois à des fins énergétiques
- la production de résidus de l'exploitation forestière à des fins énergétiques
- la fabrication de charbon de bois en forêt, en utilisant des méthodes traditionnelles

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la culture d'arbres de Noël (cf. 01.29Z)
- la production de bois sur pied : boisement, reboisement, transplantation, éclaircie et conservation des forêts et des zones boisées (cf. 02.10Z)
- la récolte des produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage (cf. 02.30Z)
- la production de copeaux de bois et de bois en particules (cf. 16.10A)
- la production de charbon de bois par distillation du bois (cf. 20.14Z)

Produits associés : 02.20.11, 02.20.12, 02.20.13, 02.20.14

02.1 ARBRES FORESTIERS ET SERVICES DES PÉPINIÈRES

02.10 Arbres forestiers et services des pépinières

02.10.1 Plants d'arbres forestiers ; semences d'arbres forestiers

02.10.11 Plants d'arbres forestiers

CC : - plants d'arbres forestiers

02.10.12 Semences d'arbres forestiers

CC : - semences d'arbres forestiers

02.10.2 Services des pépinières forestières

02.10.20 Services des pépinières forestières

CC : - services des pépinières forestières

NC : - services des pépinières d'arbres de Noël (01.30.10)

02.10.3 Arbres forestiers

02.10.30 Arbres forestiers

CC : - sapins, pins et autres conifères sur pied

- chênes, hêtres, peupliers et autres feuillus non tropicaux sur pied

- okoumé, acajou et autres essences tropicales sur pied

02.2 BOIS BRUT

02.20 Bois brut

02.20.1 Bois brut

02.20.11 Grumes de conifères

CC : - grumes de sapins, pins et autres conifères

CA : - bois de trituration, poteaux, bois de mine

02.20.12 Grumes de feuillus, à l'exclusion des bois tropicaux

CC : - grumes de feuillus : chêne, hêtre, peuplier, châtaignier, noyer, bouleau, etc.

CA : - bois de trituration, poteaux, bois de mine

02.20.13 Grumes de bois tropicaux

CC : - grumes de bois tropicaux : okoumé, acajou, palissandre, ébène, bois "rouge", etc.

CA : - bois de trituration, poteaux, bois de mine

02.20.14 Bois de chauffage

CC : - rondins, bûches, ramilles, fagots

Remarque : Le résultat de cette activité peut prendre la forme de grumes, de copeaux ou de bois de chauffage.

02.3 RÉCOLTE DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX POUSSANT À L'ÉTAT SAUVAGE

02.30 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage

02.30Z *Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage*

Cette sous-classe comprend :

- la récolte de produits poussant à l'état sauvage :
 - . champignons et truffes
 - . baies
 - . fruits à coque
 - . balata et autres gommes caoutchouteuses
 - . liège
 - . laque et résines
 - . sucs et extraits végétaux
 - . crin végétal
 - . crin marin
 - . glands et marrons d'Inde
 - . mousses et lichens

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la production dirigée de ces produits (à l'exception de la culture de chênes-lièges) (cf. 01)
- la culture de champignons ou de truffes (cf. 01.13Z)
- la culture de baies ou de fruits à coque (cf. 01.25Z)
- la récolte de bois de chauffage (cf. 02.20Z)
- la production de copeaux de bois (cf. 16.10A)

Produits associés : 02.30.11, 02.30.12, 02.30.20, 02.30.30, 02.30.40

02.4 SERVICES DE SOUTIEN À L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

02.40 Services de soutien à l'exploitation forestière

02.40Z *Services de soutien à l'exploitation forestière*

Cette sous-classe comprend la réalisation d'une partie de l'exploitation forestière pour compte de tiers.

Cette sous-classe comprend :

- les services annexes à la sylviculture :
 - . entretien des forêts
 - . inventaire des forêts
 - . conseil en gestion et administration de la forêt
 - . évaluation du bois
 - . protection et lutte contre les feux de forêt
 - . lutte contre les parasites forestiers
- les services annexes à l'exploitation forestière :
 - . coupe, transport de grumes dans les forêts
 - . gestion d'un patrimoine forestier avec exploitation pour compte de tiers

02.3 AUTRES PRODUITS FORESTIERS

02.30 Autres produits forestiers

02.30.1 Gommages naturelles

02.30.11 Balata, gutta-percha, gommages chicle et de guayule et gommages naturelles similaires

CC : - balata, gutta-percha, gommages chicle et de guayule

NC : - *caoutchouc naturel brut (01.29.10)*

02.30.12 Gomme laque, baumes et autres gommages et résines naturelles

CC : - résines de conifères, gomme, gomme arabique, gomme laque, baumes naturels, etc. ; résine de cannabis

02.30.2 Liège naturel, brut ou simplement préparé

02.30.20 Liège naturel, brut ou simplement préparé

CC : - liège naturel brut

02.30.3 Parties de plantes, herbes, mousses et lichens utilisables à des fins ornementales

02.30.30 Parties de plantes, herbes, mousses et lichens utilisables à des fins ornementales

CC : - mousses, racines, feuillages décoratifs, etc.

02.30.4 Produits forestiers comestibles

02.30.40 Produits forestiers comestibles

CC : - champignons et truffes, baies, fruits à coque, sucs et extraits végétaux, glands et marrons d'Inde, poussant à l'état sauvage

02.4 SERVICES DE SOUTIEN À L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

02.40 Services de soutien à l'exploitation forestière

02.40.1 Services de soutien à l'exploitation forestière

02.40.10 Services de soutien à l'exploitation forestière

CC : - services annexes à la sylviculture :

. entretien des forêts

. inventaire des forêts

. conseil en gestion et administration de la forêt

. évaluation du bois

. protection et lutte contre les feux de forêt

. lutte contre les parasites forestiers

- services annexes à l'exploitation forestière :

. coupe, transport de grumes dans les forêts

. fourniture de matériel d'exploitation forestière avec opérateur

. gestion d'un patrimoine forestier avec exploitation pour compte de tiers

NC : - *exploitation de pépinières forestières (02.10.20)*

- *drainage des terrains sylvicoles (43.12.11)*

- *déblayage des chantiers de construction (43.12.11)*

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'exploitation de pépinières forestières (cf. 02.10Z)
- le drainage des terrains sylvicoles (cf. 43.12A)
- le déblayage des chantiers de construction (cf. 43.12A)
- la gestion d'un patrimoine forestier avec exploitation pour compte propre (cf. 02.20Z)
- la gestion d'un patrimoine forestier sans exploitation pour compte propre (cf. 68.32B)

Produits associés : 02.40.10

03 PÊCHE ET AQUACULTURE

Cette division comprend la pêche de capture et l'aquaculture et couvre l'exploitation des ressources halieutiques en milieu marin ou en eau douce, en vue de la capture ou de l'élevage de poissons, crustacés, coquillages et autres produits marins (plantes aquatiques, perles, éponges, etc.).

Elle comprend également des activités qui sont normalement intégrées au processus de production pour compte propre, par exemple le greffage des huîtres perlières. Les services annexes à la pêche ou à l'aquaculture en milieu marin ou en eau douce sont inclus dans les activités de pêche ou d'aquaculture concernées.

Cette division ne comprend pas :

- la construction ou la réparation de bateaux et de navires (cf. 30.1 et 33.15Z)
- la pêche sportive ou récréative (cf. 93.19Z)
- la transformation du poisson, des crustacés ou des mollusques sans activité de pêche ni d'aquaculture, qu'elle ait lieu dans des installations à terre ou sur des bateaux usines (cf. 10.20Z)
- la gestion des stocks de pêche (cf. 70.22Z)

03.1 PÊCHE

Ce groupe comprend la "pêche de capture", c'est-à-dire les activités de capture et de collecte visant à prélever ou à recueillir des organismes vivant à l'état sauvage dans le milieu aquatique (essentiellement poissons, coquillages et crustacés), ainsi que des plantes se développant dans les eaux océaniques, côtières ou intérieures pour la consommation humaine ou à d'autres fins, manuellement ou, le plus souvent, avec des filets, des lignes et des pièges fixes. Ces activités peuvent être réalisées dans la zone intertidale (comme dans le cas de la récolte de mollusques tels que les moules ou les huîtres) ou à l'aide de filets depuis le rivage ou à bord de pirogues fabriquées artisanalement ou, le plus souvent, à bord de bateaux fabriqués industriellement, dans les eaux côtières ou en haute mer. Ces activités comprennent également la pêche dans des milieux empoisonnés.

03.11 Pêche en mer

03.11Z Pêche en mer

Cette sous-classe comprend :

- la pêche à des fins commerciales dans les eaux océaniques et côtières
- la capture de crustacés et de mollusques marins
- la pêche à la baleine
- la capture d'animaux aquatiques marins tels que tortues, holothuries, tuniciers, oursins, etc.

Cette sous-classe comprend aussi :

- les activités des navires se livrant tant à la pêche en mer qu'à la transformation et à la conservation du poisson
- la récolte d'autres produits marins tels que perles naturelles, éponges, coraux et algues

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la capture d'autres mammifères marins, par exemple les morses et les phoques (cf. 01.70Z)
- la transformation des baleines sur des bateaux usines (cf. 10.11Z)
- la transformation des poissons, des crustacés et des mollusques sur des bateaux usines ou dans des usines à terre (cf. 10.20Z)
- la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport maritime et côtier, par exemple pour des croisières de pêche (cf. 50.10Z)
- les services d'inspection, de protection et de surveillance de la pêche (cf. 84.24Z)
- la pêche pratiquée en tant qu'activité sportive ou récréative et les services annexes (cf. 93.19Z)
- l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 93.19Z)

Produits associés : 03.00.11p, 03.00.12p, 03.00.13p, 03.00.14p, 03.00.15p, 03.00.21p, 03.00.22p, 03.00.23p, 03.00.24p, 03.00.31p, 03.00.32p, 03.00.41p, 03.00.42p, 03.00.43p, 03.00.44p, 03.00.51p, 03.00.52p, 03.00.61p, 03.00.62p, 03.00.63p, 03.00.64p, 03.00.69p, 03.00.71p, 03.00.72p

03 PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE ; SERVICES DE SOUTIEN À LA PÊCHE

03.0 PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE ; SERVICES DE SOUTIEN À LA PÊCHE

03.00 Produits de la pêche et de l'aquaculture ; services de soutien à la pêche

03.00.1 Poissons, vivants

03.00.11 Poissons d'ornement vivants

CC : - poissons d'ornement vivants

03.00.12 Poissons de mer vivants, sauvages

CC : - alevins marins sauvages pour l'élevage et le repeuplement
- poissons de mer sauvages pour viviers et aquariums

03.00.13 Poissons d'eau douce vivants, sauvages

CC : - alevins d'eau douce sauvages pour l'élevage et le repeuplement
- poissons d'eau douce sauvages pour viviers et aquariums

03.00.14 Poissons de mer vivants, d'élevage

CC : - alevins marins d'élevage pour l'élevage et le repeuplement
- poissons de mer d'élevage pour viviers et aquariums

03.00.15 Poissons d'eau douce vivants, d'élevage

CC : - alevins d'eau douce d'élevage pour l'élevage et le repeuplement
- poissons d'eau douce d'élevage pour viviers et aquariums

03.00.2 Poissons, frais ou réfrigérés

NC : - filets de poissons, foies, œufs, laitances, frais ou réfrigérés (10.20)

03.00.21 Poissons de mer frais ou réfrigérés, sauvages

CC : - poissons pêchés en mer tels que poissons plats, thons, morues, harengs, maquereaux, sardines, etc.

03.00.22 Poissons d'eau douce frais ou réfrigérés, sauvages

CC : - poissons d'eau douce tels que brochets, carpes, poissons à friture, anguilles, etc.

03.12 Pêche en eau douce

03.12Z Pêche en eau douce

Cette sous-classe comprend :

- la pêche à des fins commerciales en eaux intérieures
- la capture de crustacés et de mollusques d'eau douce
- la capture d'animaux aquatiques d'eau douce

Cette sous-classe comprend aussi :

- la récolte de produits d'eau douce

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la transformation des poissons, des crustacés et des mollusques (cf. 10.20Z)
- les services d'inspection, de protection et de surveillance de la pêche (cf. 84.24Z)
- la pêche pratiquée en tant qu'activité sportive ou récréative et les services annexes (cf. 93.19Z)
- l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 93.19Z)

Produits associés : 03.00.11p, 03.00.12p, 03.00.13p, 03.00.14p, 03.00.15p, 03.00.21p, 03.00.22p, 03.00.23p, 03.00.24p, 03.00.31p, 03.00.32p, 03.00.41p, 03.00.42p, 03.00.43p, 03.00.44p, 03.00.51p, 03.00.52p, 03.00.61p, 03.00.62p, 03.00.63p, 03.00.64p, 03.00.69p, 03.00.71p, 03.00.72p

03.2 AQUACULTURE

Ce groupe comprend l' "aquaculture" (ou élevage aquicole), c'est-à-dire le processus de production par lequel des organismes aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, plantes aquatiques, crocodiles, alligators et amphibiens) sont cultivés ou élevés (et récoltés) en utilisant des techniques visant à augmenter la production de ces organismes au-delà d'un niveau considéré comme durable dans les conditions environnementales naturelles (par exemple mise en charge régulière, alimentation, protection contre les prédateurs).

Les termes de culture ou d'élevage font ici référence à l'élevage en captivité de sujets jeunes ou adultes. La notion d' "aquaculture" comprend également la notion de propriété individuelle, collective ou nationale des organismes en élevage, jusqu'à leur récolte.

03.21 Aquaculture en mer

03.21Z Aquaculture en mer

Cette sous-classe comprend :

- l'aquaculture en eau de mer, y compris l'élevage de poissons ornementaux marins
- la production de naissains de bivalves (huîtres, moules, etc.), de jeunes langoustes, de larves de crevettes, d'alevins et de saumoneaux
- la culture d'algues et d'autres plantes aquatiques comestibles
- l'ostréiculture, la conchyliculture
- la culture d'autres crustacés, mollusques et animaux aquatiques d'eau de mer

Cette sous-classe comprend aussi :

- le greffage d'huîtres perlières
- l'aquaculture dans les eaux saumâtres
- l'aquaculture dans des citernes ou des réservoirs remplis d'eau salée
- la pisciculture marine
- l'exploitation de fermes d'élevage de vers marins

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'élevage de grenouilles (cf. 03.22Z)
- l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 93.19Z)

Produits associés : 03.00.11p, 03.00.12p, 03.00.13p, 03.00.14p, 03.00.15p, 03.00.21p, 03.00.22p, 03.00.23p, 03.00.24p, 03.00.31p, 03.00.32p, 03.00.41p, 03.00.42p, 03.00.43p, 03.00.44p, 03.00.51p, 03.00.52p, 03.00.61p, 03.00.62p, 03.00.63p, 03.00.64p, 03.00.69p, 03.00.71p, 03.00.72p

- 03.00.23 Poissons de mer frais ou réfrigérés, d'élevage**
CC : - poissons de pisciculture tels que salmonidés de mer (saumons)
- 03.00.24 Poissons d'eau douce frais ou réfrigérés, d'élevage**
CC : - poissons de pisciculture tels que salmonidés d'eau douce (truites)
- 03.00.3 Crustacés, non congelés ou surgelés**
- 03.00.31 Crustacés, non congelés ou surgelés, sauvages**
CC : - homards, langoustes, langoustines, crabes, crevettes, écrevisses, chevrettes, etc., sauvages
- 03.00.32 Crustacés, non congelés ou surgelés, d'élevage**
CC : - homards, langoustes, langoustines, crabes, crevettes, écrevisses, chevrettes, etc., d'élevage
- 03.00.4 Mollusques et autres invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés**
- 03.00.41 Huîtres vivantes, fraîches ou réfrigérées, sauvages**
CC : - huîtres sauvages
CA : - naissains sauvages
- 03.00.42 Autres mollusques et invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés, sauvages**
CC : - produits de la pêche (coquilles Saint-Jacques, praires, palourdes, coques etc.)
CA : - calmars, poulpes, oursins, escargots de mer
NC : - *escargots préparés (10.20.34) ou non préparés (01.49.23)*
- 03.00.43 Huîtres vivantes, fraîches ou réfrigérées, d'élevage**
CC : - huîtres d'élevage
CA : - naissains d'élevage
- 03.00.44 Autres mollusques et invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés, d'élevage**
CC : - produits de la conchyliculture (moules, coquilles Saint-Jacques, etc.)
- 03.00.5 Perles, brutes**
- 03.00.51 Perles naturelles, brutes**
CC : - perles naturelles
- 03.00.52 Perles de culture, brutes**
CC : - perles de culture
- 03.00.6 Autres plantes et animaux aquatiques et leurs produits**
- 03.00.61 Coraux et produits similaires, coquilles de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiche**
CC : - coraux bruts, coquilles et carapaces
NC : - *galets de mer (08.12.12)*
- *ambre et écume de mer (08.91.19)*
- 03.00.62 Éponges naturelles**
CC : - éponges naturelles brutes ou transformées
NC : - *éponges cellulosiques (22.29.23)*
- 03.00.63 Algues sauvages**
CC : - algues sauvages, fraîches, séchées ou en poudre, pour tous usages
NC : - *agar-agar (10.89.15)*
- 03.00.64 Algues de culture**
CC : - algues de culture, fraîches, séchées ou en poudre, pour tous usages

03.22 Aquaculture en eau douce

03.22Z Aquaculture en eau douce

Cette sous-classe comprend :

- l'aquaculture en eau douce, y compris l'élevage de poissons ornementaux d'eau douce
- la culture de crustacés, de bivalves, d'autres mollusques et d'autres animaux aquatiques d'eau douce
- la pisciculture en eau douce
- l'élevage de grenouilles, crocodiles, tortues

Cette sous-classe ne comprend pas :

- *l'aquaculture dans des citernes ou des réservoirs remplis d'eau salée (cf. 03.21Z)*
- *l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 93.19Z)*

Produits associés : 03.00.11p, 03.00.12p, 03.00.13p, 03.00.14p, 03.00.15p, 03.00.21p, 03.00.22p, 03.00.23p, 03.00.24p, 03.00.31p, 03.00.32p, 03.00.41p, 03.00.42p, 03.00.43p, 03.00.44p, 03.00.51p, 03.00.52p, 03.00.61p, 03.00.62p, 03.00.63p, 03.00.64p, 03.00.69p, 03.00.71p, 03.00.72p

03.00.69 Autres plantes et animaux aquatiques et leurs produits n.c.a.

CC : - grenouilles d'élevage

- baleines

- crocodiles et tortues d'élevage

- autres plantes et animaux aquatiques et leurs produits n.c.a.

03.00.7 Services de soutien à la pêche et à l'aquaculture

03.00.71 Services de soutien à la pêche

CC : - services de soutien à la pêche

NC : - services de météorologie (74.90.14)

03.00.72 Services de soutien à l'aquaculture

CC : - services annexes à la pisciculture ou l'aquaculture tels que le greffage des huîtres perlières